

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_9_2

L' an deux mille vingt deux, le lundi 07 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 20 Octobre 2022

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Création d'un emploi
d'adjoint administratif de
2ième classe à temps complet
au 07-11-2022**

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :

Suite au départ de l'agent qui s'occupait du suivi des subventions et de l'augmentation de la charge de travail en comptabilité, un recrutement a été lancé. La personne qui a été retenue est un fonctionnaire dont la mutation sera effective au 07.11.2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des effectifs existant ;
Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent à temps complet pour satisfaire aux besoins de la collectivité ;

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) De créer à compter du 07.11.2022, un emploi de gestionnaire comptabilité et suivi subvention à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.
- 2) L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément aux statuts particuliers des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- 3) Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la Communauté de communes et de ceux à venir.
- 4) De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20221107-D_2022_9_2-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 07/11/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le